

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 28-2026

OBJET : Désignation d'un représentant à l'AURG

L'an deux mil Vingt-six et le vingt un Mai,
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 13 mai 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ;, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAI ; François BAILLY

Déport :

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de désigner 1 représentant titulaire afin de siéger à l'assemblée générale de l'association AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise).

Mr Le Maire rappelle que l'AURG œuvre depuis plus de 50 ans à l'aménagement et au développement de la région grenobloise, au service des collectivités membres. Elle mutualise des études et observations aux différentes échelles, facilite le dialogue et la coopération entre les acteurs et les territoires et accompagne les projets les plus complexes

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

De désigner Frédérique TEINTURIER, comme représentante à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

11 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture